

CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 29 MARS 2018

11/1 - EXTENSION DU SYSTEME DE VIDEOPROTECTION –  
SOLLICITATION DU FONDS DE CONCOURS DE LA MEL

Dans le cadre de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD) établie en 2014, l'une des « fiches action » expose la volonté municipale de déployer, sur le territoire communal, un dispositif de vidéoprotection de l'espace public.

La Ville de Mons en Barœul a ainsi déployé un système de vidéoprotection sur des espaces ciblés (métros, principaux axes de circulation routière, secteurs commerciaux, collèges...). Cet outil de prévention situationnelle destiné à assurer la tranquillité publique s'inscrit, au même titre que la médiation sociale, dans l'axe « dissuasion et prévention situationnelle » de la STSPD.

Après avoir finalisé, en 2016 et 2017, la première phase d'installation sur 8 sites (27 caméras) et compte tenu de l'utilité avérée du dispositif, la Ville souhaite développer le nombre de sites couverts. La Ville a donc engagé début 2018, en lien direct avec le référent sûreté de la Préfecture du Nord et avec l'appui d'un cabinet spécialisé, une étude détaillée concernant les caractéristiques techniques et les conditions réglementaires et financières du déploiement d'une extension du système existant. Cette extension portera sur de nouveaux espaces publics jugés prioritaires par la Ville et les membres du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Cette nouvelle phase de déploiement du dispositif de vidéoprotection, considéré comme un outil complémentaire en termes de prévention, de sécurisation des espaces publics les plus sensibles et de soutien aux enquêtes de police, présentera les caractéristiques suivantes :

- équipement de 9 sites (13 caméras) répartis de manière équilibrée dans l'ensemble des quartiers et choisis en collaboration avec les services préfectoraux et de Police Nationale (fréquentation, occurrence constatée des faits de délinquance, entrées et sorties des grands axes périphériques...),
- choix de caméras fixes ou mobiles en fonction des configurations,
- centralisation des images au niveau du poste de Police Municipale,
- transmission des signaux vidéo par fibre optique,
- respect de toutes les règles et principes déontologiques qui s'imposent notamment en matière de visualisation, conservation et mise à disposition des images.

A l'issue de cette seconde phase, la Ville disposera de 40 caméras installées sur 17 sites répartis sur l'ensemble du territoire.

La MEL, dans le cadre de son Schéma Directeur Métropolitain de Vidéoprotection Urbaine, offre aux villes candidates la possibilité de solliciter un fonds de concours pour le financement de 30 % des dépenses éligibles pour les extensions de projet existants et le renouvellement de moyens technologiques.

A ce jour, le budget prévisionnel de ce dispositif est ainsi établi :

<b>Dépenses</b>	<b>Montant H.T</b>	<b>Recettes</b>	<b>Montant H.T</b>
Etudes	12 680 €	Ville de Mons en Barœul	187 873 €
Travaux et matériels	284 710 €	Fonds de concours MEL	89 217 €
<b>TOTAL</b>	<b>297 390 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>297 390 €</b>

En conséquence, il est demandé aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- solliciter l'ensemble des instances afin d'obtenir les autorisations nécessaires au déploiement de l'extension du système de vidéoprotection de l'espace public,
- solliciter le plan de soutien aux investissements des villes par le biais du fonds de concours mis en place par la Métropole Européenne de Lille, dans le cadre du Schéma Directeur Métropolitain de Vidéo Protection Urbaine,
- signer la convention financière avec la Métropole Européenne de Lille.